

Club PLUi sur le patrimoine bâti et paysager

Pôle Régional d'Appui aux Territoires

Réunion du Club PLUi Bourgogne Franche-Comté
(Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
dans la Haute Savoieuse - 18 novembre 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
DREAL Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires
Région Bourgogne Franche-Comté
Les DDT de la région
ADU, AUDAB, Agence Sud Bourgogne
Réfèrent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Un échange d'expériences

La loi ALUR de mars 2014 a renforcé la planification intercommunale. L'État accompagne les collectivités en favorisant l'échange d'expérience, le partage de méthode et d'information propres à cet outil de planification intercommunale. Sur le modèle du Club PLUi national, celui de Bourgogne-Franche-Comté organise des échanges dans les territoires locaux, au plus près des démarches engagées.

L'appui des agences pour la préparation et l'animation de la journée

Outre le partage d'informations sur les évolutions législatives (loi architecture et patrimoine, SRADDET) et d'organisation technique des services de l'État, la journée était consacrée à la prise en compte des enjeux du patrimoine bâti et paysager dans les PLUi.

Plusieurs expériences locales ont été présentées aux 60 élus, techniciens et autres partenaires de la planification présents :

- La réalisation de nouvelles OAP sur la commune d'Arinthod dans le Jura ;
- Trois exemples de prise en compte du paysage et du patrimoine dans les PLUi (CC Sud Côte Chalonnaise, CC Saône Vosgienne, Agence Sud Bourgogne).

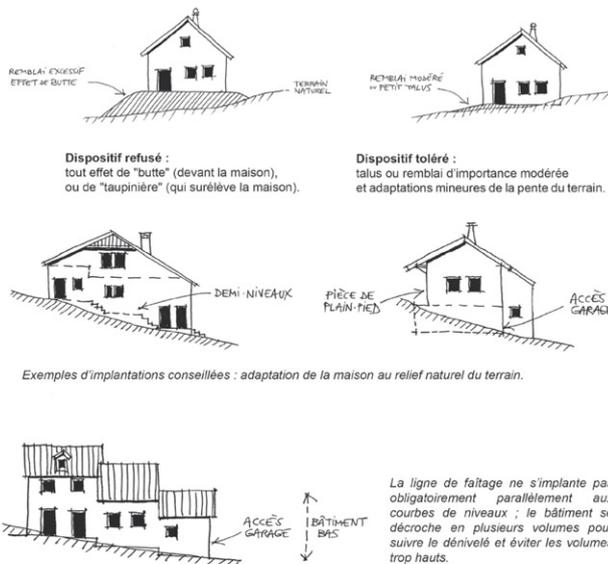


Des ateliers pour partager la réflexion avec les participants

L'après-midi a été consacré à l'échange avec les participants au sein de quatre ateliers autour de l'intégration des thématiques du paysage et du patrimoine dans l'élaboration des PLUi :

- Le patrimoine industriel, sur la base d'un site à Lepuix, une question en résonance avec les autres thématiques (économie, disponibilité foncière, environnement, habitat, mobilité) ;
- Le patrimoine commun de l'habitat, en particulier les fermes, dont la vocation d'habitat oblige à des transformations au risque de dénaturer leur identité ;
- Les entrées de ville et la qualité paysagère des villes et villages ;
- L'insertion du bâti en contexte montagnard et les permanences d'insertions dans les vallées.

Ces ateliers ont été animés par les agences d'urbanisme et les DDT.



Une association de moyens et de compétences

Les interventions ont pu mettre en évidence les gains du PLUi en termes de mobilisation des compétences sur des thématiques partagées à l'échelle intercommunale. Une vision plus globale des questions récurrentes sur les thématiques du paysage et du patrimoine permet le partage de solutions réglementaires et opérationnelles.